



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Médiator

Question écrite n° 94626

Texte de la question

Mme Huguette Bello appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conséquences du Mediator chez les patients réunionnais. Commercialisé durant plus de trente ans, entre 1976 et 2009, ce médicament a été prescrit et consommé de façon importante à La Réunion en liaison notamment avec le nombre élevé de personnes atteintes du diabète, évalué, en 2009, à plus de 70 000. Avec 8,8 % de la population souffrant de cette pathologie, la Réunion compte un taux de diabétiques, deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Si, contrairement à la France continentale, le nombre exact de personnes ayant consommé ce médicament à La Réunion n'a pas été communiqué, il est admis que, dans ce département, plus de 320 000 boîtes de ce médicament ont été écoulées entre 2005 et 2009. Il est par ailleurs fort probable que ce chiffre soit nettement plus élevé pour les années précédentes puisque le mediator était alors beaucoup plus prescrit contre le diabète ou contre le cholestérol et était fréquemment utilisé comme coupe-faim. Vu la nocivité de ce médicament et les graves conséquences sur les personnes l'ayant utilisé, elle lui demande de faire procéder d'urgence à l'évaluation précise du nombre de personnes concernées en sorte de cerner l'ampleur des risques encourus. En outre, elle souhaite que la mission que le Gouvernement vient de confier à l'Inspection générale des affaires sociales sur ce médicament comporte un volet spécifique consacré à la Réunion et plus largement aux régions d'Outre-mer. Celles-ci ont en commun d'enregistrer la prévalence du diabète la plus élevée de France et de subir la mortalité liée au diabète la plus fréquente.

Texte de la réponse

Selon les informations communiquées par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), un courrier a été adressé, fin décembre 2010 et début février 2011 à 8 600 patients réunionnais ayant eu un remboursement de benfluorex depuis 2007. Ce chiffre ne comprend pas les personnes relevant des régimes autres que ceux des travailleurs salariés. Sachant, d'une part, qu'entre 2001 et 2009, pour le régime général hors section locale mutualiste, 724 901 boîtes ont été remboursées à La Réunion contre 51 476 642 sur la France entière, et que, d'autre part, on estime à 5 millions le nombre de consommateurs de benfluorex, depuis 1976, sur la France entière, le nombre de patients réunionnais ayant consommé, au moins une fois du benfluorex depuis 1976 peut être évalué à 70 000. Ce calcul est basé sur l'hypothèse que les durées de consommation et les doses administrées par patient sont du même ordre à La Réunion que sur le reste de la France, et que la fraction de la consommation représentée par La Réunion, est restée à peu près constante de 1976 à la période 2001-2009. Les objectifs spécifiques attendus de la mission confiée à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) ont été clairement énoncés, dans la lettre de mission du 29 novembre 2010. Il s'agit « dans un premier temps », de « reconstituer la succession des événements et des choix concernant ce médicament afin d'analyser les mécanismes de prise de décisions ». La lettre précise que « dans un second temps, les travaux de la mission devront permettre de dresser un constat de l'organisation et du fonctionnement de la pharmacovigilance en France et de [nous] présenter les principales mesures permettant d'améliorer ce dispositif ». Un comité de suivi des personnes exposées au benfluorex a été mis en place, à la demande du ministre chargé de la santé. Il a notamment, pour objectif de définir et mettre en oeuvre la stratégie la plus

appropriée de suivi et de prise en charge des patients concernés. Les travaux menés par ce comité concernent tous les patients français.

Données clés

Auteur : [Mme Hugnette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94626

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 février 2011

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13168

Réponse publiée le : 22 février 2011, page 1873